



COLLOQUE

Les enfants déracinés

La transplantation des mineurs réunionnais

Vendredi 18 octobre 2019

Amphi Mérieux (A027 - A029)
Campus Saint Paul, 10 place des Archives 69002 Lyon
Inscription en ligne obligatoire : sf.ucl.fr

En partenariat :



P R O G R

8h45 - Accueil

9h00 - Introduction

Professeur Olivier ARTUS, Recteur de l'UCLY

Valérie AUBOURG, Directrice de l'Institut des Sciences de la Famille, enseignante-chercheuse (HDR) en anthropologie, UCLY

AXE 1 : FAIRE MÉMOIRE

Présidence : Bernadette ANGLERAUD, Docteure et Professeure agrégée d'histoire

9h15 - «Les enfants de la Creuse» : un épisode de l'histoire de La Réunion révélateur de l'histoire de France

Gilles GAUVIN, Docteur et professeur agrégé d'histoire, membre de l'ex-commission d'experts pour le ministère des Outre-mer sur le déplacement d'enfants réunionnais vers la France hexagonale [2016-2018].

9h45 - La transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale [1962-1984] au risque de la science, du politique, des médias et des associations

Philippe VITALE, sociologue, Maître de conférences HDR, Université d'Aix-Marseille LAMES – UMR 7305, Président de l'ex-commission d'experts pour le ministère des Outre-mer sur le déplacement d'enfants réunionnais vers la France hexagonale [2016-2018].

10h15 - Les répercussions psychologiques d'un exil institué : une contrainte au récit

Marion FELDMAN, Professeure de Psychopathologie psychanalytique, Université Paris Nanterre, CLIPSYD – A2P

10h45 - Approche historique des événements et de leurs représentations parmi les travailleurs sociaux

Claude PRUDHOMME, Professeur émérite d'histoire contemporaine, Université Lumière Lyon II

11h15 - Echanges

Pause café

12h00 - Table ronde

Présidence : Roger KOUDE, enseignant-chercheur (HDR) en Droit international, titulaire de la Chaire Unesco «Mémoire, cultures et interculturalité» de l'UCLY

- Valérie ANDANSON, ex mineure réunionnaise transplantée
- Ericka BAREIGTS, Députée de La Réunion et ancienne Ministre des Outre-mer. Auteure-Rapporteuse de la résolution visant à reconnaître la responsabilité morale de l'Etat français dans l'affaire des Réunionnais de la Creuse adoptée en 2014 à l'Assemblée nationale.
- Mireille JUGLARET, présidente de la Fédération des enfants déracinés des départements et régions d'outre-mer (FEDD)
- Pierre VERDIER, ex directeur de la DDASS de Moselle, avocat au barreau de Paris

12h45 - Echanges

13h15 - Déjeuner libre

R A M M E

AXE 2 : RÉPARER

Présidence : Pascale BOUCAUD, Doyen du pôle Droit, Sciences économiques et Sociales de l'UCLy

14h30 - Approche juridique du cadre institutionnel : les moyens permettant la réparation

Hugues FULCHIRON, Professeur de droit privé, directeur du Centre de droit de la famille Université Jean Moulin Lyon 3. Directeur du projet IDEX «Mémoire : construction, déconstruction, reconstruction de la mémoire individuelle et collective», Université de Lyon

15h00 - La place du témoignage dans la construction de la mémoire

Elisabeth JOLY-SIBUET, Maître de conférences (HDR) en droit pénal international à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Co-directrice du Centre de Droit Pénal.

Pause

AXE 3 COMPARER

Présidence : Laurent SERMET, Professeur de droit public, IEP d'Aix en Provence

15h45 - Des Pensionnats amérindiens aux Enfants de la Creuse : les enjeux d'une réconciliation possible. Propositions à partir d'une mise en perspective anthropologique des deux tragédies anicinabe (Quebec) et réunionnaise

Jacqueline ANDOCHE, Maître de conférences en anthropologie, université de La Réunion

16h15 - L'émigration organisée des jeunes femmes célibataires vers les colonies en France et en Angleterre à la fin du XIX^e siècle

Véronique MOLINARI, Professeure de civilisation britannique, université de Grenoble

16h45 - Echanges

17h30 - Conclusions

Fabrice TOULIEUX, enseignant-chercheur en droit international privé, UCLy

18h00 à 19h00 - Bilan de la journée et perspectives

Échange convivial (salle Vicat)

Ouvert à tous



ARGUMENTAIRE

La Convention internationale relative aux Droits de l'enfant fête ses 30 ans en 2019. À cette occasion, ce colloque scientifique s'intéresse aux enfants réunionnais transplantés au XX^e siècle.

De 1963 à 1982¹, à l'instigation du BUMIDOM (Bureau pour la Migration dans les Départements d'Outre-Mer) l'Administration française (la DDASS) a envoyé 2 015 mineurs de La Réunion dans 83 départements ruraux de Métropole en proie au déclin démographique (tels que la Creuse). Les mineurs étaient issus de tous les milieux ethnoculturels réunionnais² : *Yab* (créoles Blancs), *Kaf* (créoles africains et malgaches), *Malbar* (créoles indiens), *Sinoi* (créoles chinois). Certains étaient orphelins, d'autres étaient placés dans des foyers, d'autres encore vivaient dans des familles en situation de grande précarité socio-économique.

Officiellement, ces mesures visaient à sauver des mineurs défavorisés de la pauvreté et de la négligence, en leur offrant un lieu d'accueil propice à leur éducation. Dans les faits, ils ont été séparés de leurs racines familiales, de leur culture (pour celles et ceux qui furent transplantés au-delà de l'âge de 5 ans) et ont perdu tout lien avec leurs parents suivant la politique de l'ASE à l'époque où les spécialistes de l'enfance recommandaient de « couper l'enfant de son milieu naturel » afin qu'il s'adapte mieux et plus rapidement. À l'instar des pupilles métropolitains, mais avec en outre la distance avec leur île et un décalage phénotypique, culturel [...], la plupart d'entre eux ont souffert de la solitude, du racisme et peinèrent à trouver un travail.

Depuis une vingtaine d'années, des initiatives sont prises pour dénoncer ces transplantations de mineurs et demander réparation. À La Réunion comme en Métropole, une mémoire s'élabore. Le 18 février 2014, une résolution a été votée à l'Assemblée Nationale : elle reconnaît notamment que « l'Etat a manqué à sa responsabilité morale envers ces enfants ». En 2016, une commission d'information sur le déplacement d'enfants réunionnais vers la France hexagonale a été créée pour éclairer scientifiquement cet épisode de l'histoire de France. Le comité d'experts a remis son rapport en 2018³ : les auteurs invitent « les enfants de la Creuse » à sortir de leurs « épreuves par le haut, de se libérer des chaînes de la victimisation et de promouvoir la fraternité avec tous ceux qui comme eux souffrent aujourd'hui ».

Dans cet esprit, ce colloque se donne trois objectifs principaux :

1/ **Faire mémoire**, en situant ces migrations de mineurs dans leur contexte historique, politique, juridique, sociologique. Nous chercherons à voir comment la mémoire des événements se construit. Quel est le rapport entre la mémoire individuelle, la mémoire collective et celle des proches⁴ ? Quelles représentations de ces événements se sont élaborées ?

2/ **Comprendre**, en se demandant comment s'est organisé le placement de ces mineurs, pour quels motifs ? Comment ont-ils vécu leur prise en charge par l'ASE ? Quels types de liens ont-ils noués avec leurs familles d'accueil ? Quelles furent les répercussions sur les individus : dans la construction des identités personnelles, le développement du sentiment d'affiliation, l'équilibre psycho-affectif, le parcours social et professionnel ? Quels furent les effets collectifs à court et moyen terme sur les populations des territoires concernés ? Quels dispositifs « pour réparer le passé et pour construire l'avenir⁵ » ?

3/ **Comparer**, en nous demandant dans quelle mesure ces pratiques ne furent pas un cas isolé mais font écho à des situations similaires⁶ ? Dans le Commonwealth, la déportation de mineurs remonte au XIX^e siècle⁷. Des mineurs britanniques furent déportés dans les colonies anglaises⁸ et certains de ces enfants ont été envoyés au Québec. Quelles différences et quelles similitudes pouvons-nous observer entre la situation française des mineurs dits « de la Creuse » et celle des « petits immigrés anglais » ?

Si l'approche de ce colloque est résolument scientifique, nous susciterons également des partenariats avec des associations et organismes dédiés à ces problématiques. Une table ronde donnera la parole à des acteurs et des témoins de cet épisode de transplantation de mineurs de La Réunion.

¹ Si la grande majorité des transferts de mineurs réunionnais se sont accomplis sous le mandat de Michel Debré, ils commencèrent néanmoins avant que l'ancien premier ministre de Charles de Gaulle ne soit élu député de la première circonscription de La Réunion [1963].

² A ces mineurs réunionnais, il convient d'ajouter quelques enfants originaires de Madagascar et de l'Hexagone.

³ Vitale Philippe (président), Bertile Wilfrid, Eve Prosper, Gauvin Gilles; 2018, Etude de la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale [1962-1984]. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000184/index.shtml>.

⁴ Paul Ricoeur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

⁵ Vitale et al, *Ibid*, p. 583

⁶ D'autres migrations d'enfants ont existé. A titre d'exemple : les enfants migrants quittant l'Angleterre pour la Virginie (sa colonie, des 1618). En 1852, 200 garçons de 10-13 ans ont été envoyés à Alger afin de peupler la colonie française.

⁷ La déportation des enfants couvre deux périodes : avant 1869 à la fin années 1930, puis après la seconde guerre mondiale (1947- 1967).

⁸ Désignés sous l'appellation de « home children », leur nombre est estimé à 130 000 entre 1947 et 1967.